Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le 30/01/2023
ID : 053-215300054-20230126-2023_01_26_04-DE

COMMUNE D'ANDOUILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 26 JANVIER 2023 A 20H15

		Nombre de conseillers		
Date de convocation	Date d'affichage	En exercice	Présents et représentés	Votants
19 janvier 2023	19 janvier 2023	18	18	18

En application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune d'Andouillé, étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Madame BLANCHARD Brigitte - Madame BRIDIER Claudine - Monsieur COULON Louis - Madame FOUQUET Rachel - Monsieur GARNIER Sacha - Monsieur GAUDIN Olivier - Monsieur GENDRON Hervé - Madame GUICHARD Virginie - Monsieur HANGOUET François-Noël - Monsieur HURAULT Patrice - Monsieur JAMELIN Olivier - Monsieur LEMAITRE Bertrand - Madame LEPRETRE Françoise - Madame LETERRIER Sophie – Madame MONNIER Marianne - Monsieur ROULAND Bruno

PRESIDENT DE SEANCE : Monsieur LEMAITRE Bertrand, Maire,
SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JAMELIN Olivier
ABSENTS REPRESENTES : Madame MARECHAL-THOMAS représentée par Madame MONNIER Marianne ; Madame RICOULT Séverine représentée par Monsieur GARNIER Sacha
ABSENTS : néant

2023_01_26_04 Tarifs camping 2023

La commission culture tourisme communication et cérémonies a préparé une nouvelle grille de tarifs pour le camping pour la saison 2023.

Elle propose une augmentation pour se rapprocher des tarifs pratiqués dans des campings de même catégorie et d'équipement que celui d'Andouillé. Pour repère, le tarif augmenterait de 16 % pour un couple sans enfant (de 9,60 € à 11,20 €).

TARIF CAMPING SAISON 2023	En euros /Par nuitée
Campeur	2.50 €
Enfant de moins de 10 ans	1,7 €
Enfant de moins de 3 ans	gratuit
Véhicule hors vélo	1,5 €
Emplacement	1,7 €
Garage mort	8 €
Prise électrique	3 €
Animaux de compagnie	2 €
Tarifs à l'utilisation	
Douche (hors clients du camping)	2,5 €
Machine à laver	4 €

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le 30/01/2023
ID : 053-215300054-20230126-2023_01_26_04-DE

Après avoir pris connaissance du dossier,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Invité à se prononcer par vote à mains levées,
Par 18 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 18 voix

- **Approuve** les tarifs du camping pour la saison 2023
- **Autorise** M. le Maire à signer tous les documents inhérents au présent dossier

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

MAIRIE D'ANDOUILLE 53240

Bertrand LEMAITRE